

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 10 OKTOBER 2007

Namiddag

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MERCREDI 10 OCTOBRE 2007

Après-midi

Le développement des questions et interpellations commence à 15.06 heures. La réunion est présidée par Mme Muriel Gerkens.

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 15.06 uur. De vergadering wordt voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

01 Vraag van mevrouw Katia della Faille de Leverghem aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "de afstemming van de wet op het leefloon op het Vlaamse flexibiliseringsbeleid" (nr. 30)

01 Question de Mme Katia della Faille de Leverghem au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "l'harmonisation entre la loi relative au revenu d'intégration sociale et la politique flamande de flexibilisation" (n° 30)

01.01 **Katia della Faille de Leverghem** (Open Vld): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, bij de start van het nieuwe academiejaar is er dringend een afstemming nodig tussen het Vlaamse flexibiliseringsdecreet en het recht op een leefloon voor de studenten.

OCMW's weten vandaag immers niet welke studenten in aanmerking komen voor een leefloon. Volgens de federale wet moeten studenten onder meer studies met een voltijds leerplan aangaan. Wat moet men echter doen sinds de invoering van het nieuwe flexibiliseringsdecreet? Wat beschouwt men nu als een voltijds leerplan?

De Vlaamse decreetgever spreekt immers over diplomacontracten en creditcontracten. Een diplomacontract is een contract tussen de onderwijsinstelling en de student met het oog op het behalen van een graad of een diploma van een bachelor- of masteropleiding. Een creditcontract is een contract tussen de onderwijsinstelling en de student met het oog op het behalen van bepaalde creditpunten, creditbewijzen van een of meerdere opleidingsonderdelen.

OCMW's vragen zich af over hoeveel studiepunten een student moet beschikken om voor een leefloon in aanmerking te komen. Het leefloon krijgt men normaal gezien alleen maar als men een eerste diploma wil behalen. Geldt dit alleen voor een bachelor of komt ook een masterdiploma in aanmerking? Kan het leefloon nog steeds worden uitbetaald voor een bachelor na bachelor, een banaba, of een master na master, een manama?

Mijnheer de minister, graag vernam ik van u een antwoord op de twee volgende vragen.

Bent u op de hoogte van deze problematiek?

Hoe wenst u de OCMW's duidelijk te informeren over de nieuwe situatie?

01.02 Minister **Christian Dupont**: Mevrouw de voorzitter, het antwoord op de twee vragen is ja.

Ik kan u bevestigen dat wij op de hoogte zijn van deze wijziging in het Vlaams beleid. Mijn administratie onderzoekt deze aangelegenheid momenteel. Op basis hiervan zullen de OCMW's zo spoedig mogelijk de nodige instructies per rondzendbrief ontvangen.

Ik kan u reeds meedelen dat de algemene principes op grond waarvan een student aanspraak kan maken op een leefloon geenszins door deze nieuwe Vlaamse onderwijsstructuur worden gewijzigd. Inderdaad, om van het recht op maatschappelijke integratie te kunnen genieten, moet men aan de specifieke en algemene toekenningsvoorwaarden van de wet voldoen. Aan deze voorwaarden wordt niet geraakt door de Vlaamse regering.

Zo moet de steunaanvrager steeds werkbereid zijn, tenzij dit om gezondheidsredenen of billijkheidsredenen niet mogelijk is. Indien het OCMW oordeelt dat het volgen van studies een goede stap in het inschakelingparcours van de student is, kan er natuurlijk om billijkheidsredenen van de voorwaarden van de werkbereidheid worden afgeweken.

Dit neemt niet weg dat er inderdaad een aantal wijzigingen aan de wet nodig is, in de bepalingen die tot nu toe aan de OCMW's zijn gestuurd. Wij zijn momenteel bezig om deze nieuwe instructies voor te bereiden. Zij zullen zo vlug mogelijk aan de OCMW's worden gezonden. Wij hebben geen kennis van speciale problemen die zouden rijzen of die bij bepaalde OCMW's zijn gerezen. Als dat echter wel het geval is, kan ik hun aanraden om met onze administratie contact op te nemen.

La **présidente**: Madame, souhaitez-vous répliquer? La règle veut que le parlement ait le dernier mot. Si vous souhaitez réagir après la réponse du ministre, vous pouvez, mais ce n'est pas obligatoire.

01.03 Katia della Faille de Leverghem (Open Vld): Dank u voor uw informatie.

01.04 Christian Dupont, ministre: Puis-je également remercier?

La **présidente**: Oui, vous le pouvez!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre de l'Environnement et des Pensions sur "la tendance à la baisse des délits environnementaux" (n° 49)

02 Vraag van de heer Jean-Luc Crucke aan de minister van Leefmilieu en Pensioenen over "de dalende tendens van het aantal milieudelicten" (nr. 49)

02.01 Jean-Luc Crucke (MR): Monsieur le ministre, le SPF Économie a publié le 2 octobre des statistiques sur les délits environnementaux portant sur une période assez étendue, entre 2000 et 2006, ce qui permet une constance dans l'analyse. Quand on examine ces statistiques, la plupart des secteurs repris sont en diminution, parfois de manière sensible, mis à part l'un d'eux: le poste "autres catégories d'infractions" que je suppose être un poste "fourre-tout" pour des infractions qu'on n'a pu qualifier de manière plus précise. Sinon, dans la catégorie des délits environnementaux principaux, on passe de 16.000 à 14.000.

Il y a deux manières de lire ces statistiques. L'une très optimiste et réaliste déduirait que nos concitoyens et nos entreprises ont compris certaines données liées à l'environnement et ont corrigé leur comportement, ce qui fait qu'en 2006, on a affaire à 2.000 infractions de moins. La deuxième lecture est plus pessimiste. Je ne privilégie ni l'une ni l'autre mais j'attends les précisions du ministre. On peut se dire que les statistiques ne sont jamais que les conclusions d'un certain nombre d'éléments qui amènent à ces statistiques: les opérateurs du contrôle, les constats et la régularité du contrôle, l'effectif dévolu à ce contrôle.

Je pose ces questions pour savoir de quel côté je dois pencher. Comment ont été réalisées ces statistiques? Peut-on dire qu'il y a une constance dans tous les paramètres du constat et de l'analyse? Cela nous permettrait cette lecture optimiste des résultats en matière environnementale.

Cette matière est très liée aux Régions. Les législations environnementales sont une matière régionale. Comment fonctionne la collaboration avec les Régions? Y a-t-il là matière à optimisme ou bien y a-t-il des choses à améliorer? Monsieur le ministre, je ne vous demande pas d'être devin mais de nous présenter un état des lieux en cette matière.

02.02 Bruno Tobback, ministre: C'est ce que je vais essayer de faire. Comme vous, j'ai pris beaucoup de plaisir à découvrir ces chiffres du SPF Économie qui sont, sans doute, positifs.

D'un autre côté, il faut dire que la plupart des catégories utilisées tombent sous la compétence des Régions. Je n'ai donc pas d'information sur le nombre de contrôles, le nombre d'infractions, etc. Je ne peux pas vous dire si c'est parce que les entreprises et les individus suivent plus scrupuleusement les législations régionales ou parce qu'il y a moins de contrôle au niveau régional.

Je ne peux vous répondre que pour le niveau fédéral, pour les services qui tombent directement sous ma compétence. Il s'agit spécifiquement de la législation relative aux normes de produits et au transit des déchets.

Pour appliquer cette législation, nous avons un service d'inspection spécifique au niveau fédéral. Dans les deux ou trois dernières années, ce service est passé de 22 à 32 personnes. Il applique, depuis 2005, sur mon initiative, un cycle de planning et de rapportage qui a énormément accru l'efficacité de son fonctionnement. On est passé d'environ 6.200 contrôles en 2005 à 6.600 en 2006 et à 3.800 pendant la première moitié de 2007. L'augmentation est quand même sérieuse.

Nous constatons aussi qu'en ce qui concerne les domaines que nous contrôlons, les entreprises – car il s'agit essentiellement d'entreprises – appliquent plus scrupuleusement la législation. Je ne sais pas si l'un est en relation directe avec l'autre mais, par exemple, si on regarde l'augmentation des redevances annuelles pour les substances chimiques, on constate que plus d'entreprises la payent d'initiative. On a même constaté plus qu'un doublement pour les biocides. La tendance est donc positive.

On constate également, suite à la mise sur pied d'une meilleure sensibilisation auprès des entreprises, que les campagnes d'inspection sont beaucoup mieux perçues et que les résultats sont plus positifs dans le sens où moins d'infractions sont constatées, même s'il y a plus de contrôles.

La collaboration avec les services fédéraux et d'autres services revêt différentes formes. Il y a des collaborations informelles sur le terrain lors de l'exécution et du traitement des contrôles. Il y a également un accord de coopération avec les Régions qui s'applique aux contrôles sur l'importation, l'exportation et le transit des déchets. Vous savez que l'importation et l'exportation tombent sous la compétence des Régions et que le transit tombe sous la compétence du fédéral. Il faut essayer de coopérer dans ce domaine et c'est ce que nous avons essayé de faire.

Tant avec les Régions qu'avec, depuis 2006, les autres services fédéraux d'inspection, il y a une excellente collaboration.

Cependant, il me semble qu'il faudrait augmenter le contrôle en ce qui concerne l'application de la législation en matière de transmission d'informations pertinentes entre les différents niveaux de pouvoir. Le début de ma réponse en est d'ailleurs une illustration.

Il est évident que la question des contrôles régionaux doit être posée aux Régions. En tout cas, on constate un défaut de transmission des données, transmission qui n'est évidemment pas obligatoire, mais qui peut contribuer à l'amélioration de l'efficacité.

02.03 Jean-Luc Crucke (MR): Madame la présidente, je remercie M. le ministre pour sa réponse fort intéressante par rapport au constat qui peut être fait en matière de compétences fédérales. Sa réponse est on ne peut plus claire: on peut réellement verser dans un optimisme certes pas béat, car en matière environnementale, il convient toujours d'être prudent. Il est toutefois symbolique de constater que cette courbe et celle qui est travaillée par les entreprises a été comprise et même surtout appliquée sur le terrain. Tel est le message qu'il faut pouvoir relayer. Pour le reste, je comprends que la même question pourrait être posée au niveau régional. Je m'empresserai de demander à un de mes collègues de la Région de le faire. Je suppose que d'autres le feront au niveau des autres Régions aussi.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

La réunion publique de commission est levée à 15.19 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.19 uur.